



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ
VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC

Priorités d'intervention 2023-2024 – Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Institué par le gouvernement du Québec, le Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR) remplace le Fonds de développement des territoires (FDT) en vue de soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) dans leur compétence de développement local et régional sur leur territoire.

En regard aux dispositions de l'entente, la Ville a établi ses priorités pour l'utilisation du FRR, volet 2. Ces priorités ont été identifiées à partir de la Vision stratégique Laval 2035, laquelle est le résultat d'une vaste consultation auprès des citoyens, des employés, des entreprises et des organismes communautaires du territoire.

Les règles d'utilisation des sommes du FRR sont incluses dans le programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval contribuera aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en lien avec les orientations « Humaine de nature » de la Vision stratégique 2035, du Plan stratégique Laval 2020, dont celui-ci sera actualisé pour la période 2021-2025, où la Ville entend agir comme un leader du développement social et culturel, de la Politique régionale de développement social et du Plan de développement culturel de la région de Laval.

Priorités d'intervention 2023- 2024 – Projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Deux grands axes composent les priorités d'intervention, soit le développement social et le développement culturel, lesquels se déclinent en quatre domaines d'intervention :

- Le développement de pôles d'animation en muséologie;
- Le développement culturel;
- Le soutien à la concertation locale et régionale;
- Le développement social.